

INSAEX RAMPANTS INSECTICIDE



• DESCRIPTION

Insecticide efficace contre les insectes rampants : fourmis, blattes, cancrelats, cafards, puces, punaises, poux, poissons d'argent, cloportes... Agit par contact, détruit les insectes et protège les parties traitées grâce à la combinaison de l'effet choc du D-tétraméthrine et de l'effet Kill de la Perméthrine. Utilisable en extérieur/ intérieur, dans toutes les pièces infestées, dans les caves, contour de fenêtres, seuil de portes, en extérieur... Effet rémanent de 6 à 8 semaines.

Produit à usage professionnel.

- + Fourmis, blattes, cafards, puces...
- + Effet rémanent

UTILISER LES BIOCIDES AVEC PRÉCAUTION, AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

INFOS LOGISTIQUES

- Réf : IR077
- Aérosol 650 ml
(500 ml net)
Carton de 12

Code douane
3808 91 10

Transport ADR
Non soumis
Soumis

• MODE D'EMPLOI

Évacuer le personnel, les animaux et les denrées alimentaires de la zone à traiter. Bien agiter avant emploi. Pulvériser à 20 ou 30 cm de distance sur les insectes ou leurs lieux de passage. Pour un effet longue durée, effectuer des pulvérisations sur les plinthes, arrière des appareils ménagers, encadrement des portes et fenêtres, tuyauteries et bouches d'aération. Les parties traitées ne doivent pas être nettoyées pendant au moins 24 heures après la pulvérisation. NE PAS UTILISER SUR LES HUMAINS, LES PLANTES, LES ANIMAUX, LES PRODUITS ALIMENTAIRES, LES USTENSILES, LES AQUARIUMS.

• CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Gaz propulseur : butane-propane

Concentration des matières actives :

- D-trans tétraméthrine (cas n°1166-46-7) : 0,07% m/m (effet de choc (KD)). Cette molécule confère au produit un pouvoir d'abattement extrêmement rapide sur tous les insectes. Elle possède une faible toxicité.
- Perméthrine (cas n°52645-53-1) : 0,46% m/m (effet léthal (Kill)). La perméthrine est la substance active la plus efficace combinant les propriétés d'agent léthal et de stabilité à la lumière.
- Substances actives notifiées dans le cadre de la directive 98/8/CE concernant les produits biocides.

• RECOMMANDATIONS

Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le réceptacle ou l'étiquette. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Stocker dans un endroit ventilé. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Générateur d'aérosol prêt à l'emploi. TP18. Préparation biocide. Date d'expiration : 2ans.

Étiquetage : Danger, SGH02, SGH07, SGH09

DANGEREUX

Respecter les précautions d'emploi. Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information et ne sauraient engager notre responsabilité quant aux dommages pouvant résulter d'une mauvaise utilisation des produits.